

Programmes sanitaires Maedi Visna et arthrite encéphalite caprine révisés

Article rédigé par Annie Daignault, dmv.



Depuis le début de l'année 2025, le nouveau **Programme d'assainissement des troupeaux caprins québécois pour l'arthrite encéphalite caprine** est appliqué. Une nouvelle formule uniformisée pour les moutons et les chèvres pour l'assainissement des troupeaux de petits ruminants aux lentivirus a été choisie pour offrir les **Programmes sanitaires Maedi Visna et arthrite encéphalite caprine**.

L'objectif principal des **programmes** est de fournir un outil permettant aux éleveurs ovins et caprins participants d'améliorer la santé et la productivité de leur troupeau en réduisant au maximum les risques d'avoir des animaux infectés par le virus du Maedi Visna et de l'arthrite encéphalite caprine dans leur troupeau, lesquels sont génétiquement très semblables et font partie de la famille des lentivirus. Ces programmes visent à promouvoir l'application de bonnes pratiques de biosécurité, à identifier des troupeaux à très faible risque d'être infectés pour la vente d'animaux reproducteurs et de contribuer à l'amélioration du statut de santé du cheptel ovin et caprin au Québec.

La gouvernance des **programmes** a aussi été clarifiée. En effet, un comité de gestion multipartite a été mis sur pied et les rôles de chaque organisation y ont été définis. Le CEPOQ est responsable de la coordination des Programmes par le travail de Dr Gaston Rioux pour le Maedi Visna (moutons) et de Dre Annie Daignault pour l'arthrite encéphalite caprine (chèvres), le MAPAQ, quant à lui est responsable des analyses de laboratoire (représenté par M. Simon Tremblay, biologiste moléculaire) et de la cohérence avec les autres activités du réseau Petits ruminants chapeauté par Dre Roxann Hart, m.v. Enfin, la Faculté de médecine vétérinaire est responsable de l'appui scientifique (représentée par Dre Julie Arsenault, m.v.). Le comité de gestion se réunit mensuellement pour discuter des éléments en lien avec les programmes qui méritent davantage d'attention et de réflexions, comme des situations particulières d'assainissement ou des accompagnements critiques.

Ainsi, le comité assure un appui à la coordonnatrice dans les dossiers les plus complexes et oriente les décisions à prendre. Le comité s'engage à tenir des consultations régulières auprès des éleveurs et des médecins vétérinaires. Il s'engage également à réaliser de la veille scientifique afin de faire évoluer les programmes selon les besoins des industries des petits ruminants à la lumière des connaissances nouvelles.

Le logement prévu pour les mises-bas doit avoir été nettoyé avant le début des naissances : sols, murs, abreuvoirs, mangeoires et barrières. La matière organique (litière, refus alimentaire, fumier) doit être enlevée, un nettoyage à l'eau et au savon fait et une désinfection ajoutée, si un épisode sanitaire doit être évité après une série de cas contagieux. Un vide sanitaire d'un mois est souhaitable. Des cages de chevrotage amovibles peuvent être installées pour améliorer le lien entre la mère et ses petits, surtout pour des premières parturitions ou des mises-bas difficiles.

Le schéma d'assainissement (**Figure 1**) a donc dû être redessiné afin d'y apporter les changements demandés, avec souplesse et rigueur. Les entreprises peuvent maintenant se fixer des objectifs d'assainissement, et ce, tout en diminuant leurs inquiétudes de répercussions sur la rentabilité de leur entreprise et en assurant la santé pérenne de leur troupeau et ainsi valoriser les investissements faits en santé et biosécurité. Ainsi, un **seuil** de décision doit maintenant être fixé par l'éleveur entre 0 et 5 %, sous les conseils de son médecin vétérinaire praticien.

Ce seuil doit être décidé au moment du renouvellement annuel de niveau, anciennement connu comme un statut. Les statuts argent, or et diamant ont été remplacés par des **niveaux d'assainissement** que chaque éleveur devra se fixer individuellement : A, B, C.

Le **niveau A** correspond au niveau supérieur, celui des troupeaux **assainis** et dont le **risque pour l'AEC est maîtrisé**. Pour y arriver, deux tests complets réguliers de troupeaux (animaux âgés de plus de 6 mois) obtenant un résultat de prévalence sous le seuil de décision fixé sous 5 % et dont tous les animaux positifs ont été retirés sur réception des résultats (réforme ou isolement dans un autre bâtiment) sont exigés. Au niveau A, les pools d'échantillons sont acceptés, mais non recommandés si l'éleveur désire une meilleure sensibilité.

Le **niveau B** correspond au niveau intermédiaire, soit celui des troupeaux en **voie d'assainissement** suivant leur inscription au **programme** ou suivant un épisode où le seuil a été dépassé lors d'un test de troupeau précédent. Les pools d'échantillons ne sont pas acceptés pour une meilleure sensibilité. Tous les animaux positifs doivent aussi être retirés du troupeau rapidement.

Le **niveau C** est réservé aux troupeaux **inscrits** au **programme**, mais dont les démarches d'assainissement ne sont pas pleinement appliquées.

Le seuil de décision correspond au pourcentage de sujets positifs à partir duquel un test complet de troupeau sera exigé. Peu importe le seuil choisi ou le niveau auquel le troupeau s'est situé, aucun animal positif ne pourra être gardé dans le troupeau.

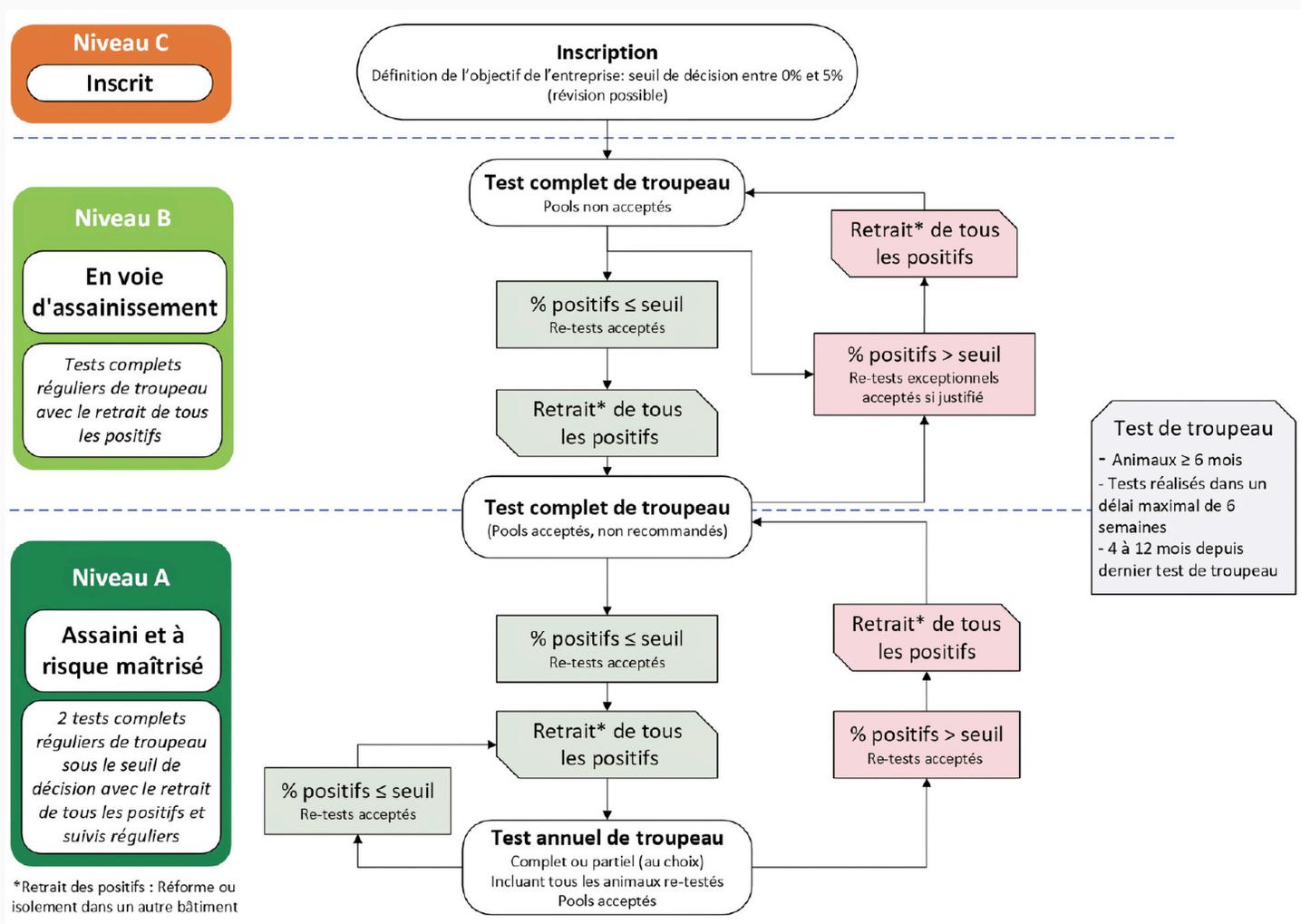


Figure 1. Schéma d'assainissement des programmes sanitaires Maedi Visna et arthrite encéphalite caprine (version de décembre 2024)

Toutefois, les **re-tests** sont permis pour des exceptions, lorsqu'un individu particulier obtient un résultat positif. Il devra être isolé pendant la période d'attente entre les deux tests. S'il obtient un deuxième test négatif, il pourra demeurer dans le troupeau au choix de l'éleveur, mais il devra faire partie des animaux **testés** à chaque test de troupeau **pour le reste de sa vie**. Il faut donc être en mesure de l'identifier facilement. Si cet individu obtient un deuxième test positif, il devra être réformé immédiatement.

L'Elitest (ELISA), soit le test utilisé dans les dernières années, demeure le meilleur outil diagnostique pour la gestion des programmes. Les re-tests utilisés comme tests de confirmation à l'intérieur du programme seront faits avec les trousseaux Elitest. De nouveaux tests seront offerts au laboratoire en dehors des programmes et à la discrétion des éleveurs. En effet, le test PCR et le ID Screen (ELISA) seront offerts aux frais du producteur comme outils décisionnels supplémentaires.

Les règles de biosécurité ont été révisées afin de prioriser les actions qui ont le plus d'impact sur la protection du troupeau face à l'arthrite encéphalite caprine. Le questionnaire de biosécurité doit maintenant être rempli en ligne et est disponible sur le site web du CEPOQ. L'équipe de coordination du **programme** complète ensuite les informations liées aux résultats des tests pour plus de transparence.

Pour les troupeaux déjà inscrits, les anciens statuts seront maintenus jusqu'au renouvellement annuel, puis les niveaux applicables dans le nouveau **programme** seront décernés lors des renouvellements.

*Pour plus de renseignements ou pour obtenir les formulaires, rendez-vous sur le site web du CEPOQ dans l'onglet **Programme AEC** ou communiquez avec la coordonnatrice via programmeaec@cepoq.com.*

